Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260609-26_06_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 05 juin 2026

Étaient présents : Lénaik BELLEIL, Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Fanny RIGAULT PIVAN Charles TEMPLÉ

Ont donné procuration : /

Absents excusés : Sylvain DENIS

Secrétaire de séance : Fanny RIGAULT-PIVAN

DELIBERATION 2026_06_02

TERRAINS DE FOOTBALL ET LOCAUX DE SAINT-GANTON : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION QUADRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DE PIPRIAC ET LES ASSOCIATIONS DE FOOTBALL (ASSOCIATION AO FOOTBALL SAINT-GANTON ET ASSOCIATION JA PIPRIAC FOOTBALL) - SAISON 2026-2027

Annexe : Convention de mise à disposition quadripartite avec la commune de Pipriac et les associations de football (associations AO football Saint-Ganton et JA Pipriac football) – Saison 2026 - 2027

Rapport de Fabienne GLET, Maire,

Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition quadripartite avec la commune de Pipriac et les associations de football (association ao football Saint-Ganton et association JA PIPRIAC football) ci-annexée dans les mêmes termes que pour la saison dernière. Cette convention est valable pour la saison 2026-2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la convention de mise à disposition quadripartite ci-annexée sous réserve de la validation d'un planning d'utilisation fourni au préalable par l'association JA Pipriac Football et de la validation par la commune de Pipriac des compensations demandées et exposées dans la présente convention ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260609-26_06_02-DE

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de la mise à disposition quadripartite ci-annexée pour la saison 2026-2027 ;

PRECISE que la convention n'est pas reconductible tacitement.

Pour certifié conforme,

Le Maire
Fabienne GLET

Le secrétaire de séance
Fanny RIGAULT PIVAN